



Réunion du Comité Syndical

du mardi 28 novembre 2006

CS - 1.05

Marché SM4

RAPPORT

Présenté par M. Emile GEHANT
Président

Le SERTRID souhaite répondre à l'appel d'offres lancé par le Syndicat Mixte à Vocation Multiple pour le traitement des déchets ménagers du secteur 4, (SM4), publié le 3 novembre dans le BOAMP, pour le traitement thermique de 15 000 tonnes de déchets ménagers issus de collectivités adhérentes à ce syndicat.

L'avis d'appel public à la concurrence précise que ce marché couvre une période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007.

Le Comité Syndical, à l'UNANIMITE :

- **REPOND FAVORABLEMENT** à cette demande, sachant que l'arrêté d'autorisation d'exploiter, et les disponibilités de l'usine le permettent ;
- **FIXE** à 84 € HT la tonne le prix du traitement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les documents du marché, dont un exemplaire est joint au présent rapport.

Ainsi délibérée au siège administratif du SERTRID, ladite délibération ayant été affichée par extrait le : 30 NOV. 2006 conformément au C.G.C.T.
Dépôt en Préfecture le : 30 NOV. 2006

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président du SERTRID

Emile GEHANT

